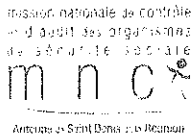




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Direction de la Sécurité sociale



735

ARRETE N° / MNC

**PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION**

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.752-6 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 96-344 du 24 avril 1996 portant mesures relatives à l'organisation de la sécurité sociale ;
- VU les articles D.231-1 à D.231-5 du code de la sécurité sociale relatifs à la répartition des sièges au sein d'un conseil d'administration et aux modalités de nomination de ce conseil par le Préfet de Région ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1573/MNC en date du 12 octobre 2011, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 1690/MNC du 31 octobre 2011, 1874/MNC du 24 novembre 2011, 1480/MNC du 14 août 2013, 4607/MNC du 22 septembre 2014 et 295/MNC du 26 février 2015, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion ;
- VU la proposition de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Réunion (FDSEA) en date du 29 décembre 2015 en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Christophe CHRYSOT, membre suppléant ;
- SUR proposition du chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annexé à l'arrêté n° 1573/MNC du 12 octobre 2011 modifié, est modifié ainsi qu'il suit pour ce qui concerne la section « Autres représentants » Fédération nationales des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) :

AUTRES REPRESENTANTS

Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA)

TITULAIRE	Monsieur	BARAU	Jean-Marie Olivier
TITULAIRE	Monsieur	JONAS	Rosaire
TITULAIRE	Madame	SEVERIN	Marie-Rose
SUPPLEANT	Madame	MASSON	Juliette
SUPPLEANT	Monsieur	FONTAINE	Jeannick
SUPPLEANT	Madame	SISAHAYES	Marie Jeannine

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le Préfet de la Réunion et le Chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 03 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet chargé de mission
éducation, culture et jeunesse

Rémy DARROUX